

# LA DÉCLARATION DE L'Île SEGUIN

Île Seguin le 12 avril 2022

Coordination La Déclaration de l'Île Seguin

COMMUNIQUÉ DE PRESSE du 12 avril 2022

## Encore deux nouveaux permis délivrés sur l'île Seguin.

### Après les bureaux DBS, les bureaux Vivaldi de Bouygues.

Le maire de Boulogne a signé le 6 avril dernier les deux permis de construire du projet qu'il a confié à Bouygues il y a un an sur l'île Seguin centrale. Cela ne nous a pas surpris.

Dès le précédent projet, celui de DBS, abandonné à l'initiative du maire, plusieurs associations se sont regroupées autour de La Déclaration de l'Île Seguin et ont engagé des actions gracieuses et contentieuses<sup>1</sup> contestant le bien-fondé d'un pôle essentiellement de bureaux de 118 000 m<sup>2</sup> auquel s'ajoutent les 53 500 m<sup>2</sup> du projet Emerige à la pointe amont.

Comme l'attestent les débats autour de la récente adoption du SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) de la Métropole du Grand Paris, certaines communes de l'ouest de la Région Parisienne, dont Boulogne, persistent à vouloir sur-densifier leurs villes, négligeant de préserver et d'augmenter les espaces de nature, pourtant indispensables aux continuités écologiques, à l'adaptation de notre environnement urbain aux changements climatiques et à l'urgence de préserver la biodiversité qui trouve dans la vallée de la Seine et sur ses îles un milieu très favorable.

Le maire de Boulogne, Président de GPSO, aurait-il renoncé au « *poumon vert* » du Grand Paris qu'il vantait encore en 2014 en tête de la Trame Verte et Bleue ? *Sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest, les réservoirs de biodiversité sont les forêts domaniales de Meudon et Fausses-Reposes, les berges de Seine ou encore certains parcs et jardins de superficie importante* ».

#### Oubliées les berges de Seine et leur contribution à la biodiversité ?

1 Actions contentieuses : Cf <http://www.la-declaration-ile-seguin.fr/?ActionsContentieuses>

Alors que le taux de bureaux vacants progresse dans le 92, et que le télétravail s'est largement développé, la Ville de Boulogne persiste à penser l'aménagement de sa seule île comme un morceau de ville compacte, bâtie aux mêmes densités que les îlots de la plaine de Boulogne. N'y est programmé qu'un jardin d'1 hectare et demi sur les 11,5 hectares de l'île, soit 10% de sa surface !

Les 118 000 m<sup>2</sup> du projet Bouygues, agrémentés face à Meudon de terrasses plantées, de toitures végétalisées, et maintenant, comble de dérision, de jardinières sur les fenêtres de l'austère façade coté Boulogne<sup>2</sup>, ne changent rien sur le fond de la question posée : l'anachronisme d'un projet dicté par les seuls intérêts de valorisation foncière qui ignore les exigences actuelles en matière de climat urbain, de bien-être des habitants, de biodiversité et de respect des grands paysages. L'octroi de ces permis de construire à Bouygues est un encouragement sans équivoque donné aux promoteurs à la destruction des aménités vertes de l'agglomération. Cela va à contrecourant de la dernière alerte du GIEC !<sup>3</sup>

Un rejet à 80 % du projet a pourtant été exprimé lors de la consultation en ligne du public, du 19 janvier au 19 février, dont on peut lire les 750 contributions sur le site de la mairie, ainsi que l'analyse objective faite par les signataires de La Déclaration de l'Île Seguin<sup>4</sup>.

Un autre projet, d'intérêt régional, est possible, moins bâti et plus végétal, répondant aux besoins de nature et d'îlots de fraîcheurs des populations riveraines de l'île Seguin, préservant le grand paysage de cette remarquable boucle de la Seine entre la tour Eiffel et la Défense.

**Nous allons donc poursuivre, par les moyens démocratiques et juridiques appropriés**, notre contestation de tout programme de bureaux sur l'île, en l'occurrence le projet Vivaldi, et réfléchir à la façon d'organiser un débat public et une conférence de consensus<sup>5</sup>, en lien avec la CNDP, associant toutes les parties prenantes, afin d'adopter enfin un programme adapté à notre temps.

---

**Contact Presse : Coordination La Déclaration de l'Île Seguin**

**Courriel : [presse\(at\)la-declaration-ile-seguin.fr](mailto:presse(at)la-declaration-ile-seguin.fr)**

**Dossier de presse : <http://www.la-declaration-ile-seguin.fr/?DossierPresse>**

**Internet : [www.la-declaration-ile-seguin.fr](http://www.la-declaration-ile-seguin.fr)**

**Twitter : @declarileseguin - Facebook : @declarationseguin**

---

2 **Article 2 page 4 des arrêtés lot 1 et 2** : <https://www.boulognebillancourt.com/ma-ville/urbanisme-et-grands-projets/participation-du-public-par-voie-electronique>

3 **Rapport du GIEC 28 février 2022** : <https://news.un.org/fr/story/2022/02/1115262>

4 **Synthèse Observations déposées** à l'enquête publique Île Seguin sur le projet Bouygues - Vivaldi : <http://www.la-declaration-ile-seguin.fr/?ObservationEnquetePubliqueSeguinProjetBouyguesSy>

5 **Une conférence de consensus** vise à approfondir les pratiques démocratiques sur des questions d'intérêt général. Elle est initiée par des associations, élus, pétitionnaires... qui saisissent la Commission nationale du débat public (CNDP) « *autorité indépendante garante du droit à l'information et à la participation du public sur l'élaboration des projets et des politiques publiques ayant un impact sur l'environnement.* » Avec la CNDP, est mis en place un comité des garants du bon déroulement de la Conférence de consensus et les modalités de constitution du jury indépendant.

En pratique, elle consiste à faire auditionner par ce jury, des experts intervenants sur une thématique spécifique. Ces auditions sont ouvertes et permettent un débat et de multiples interactions avec la salle. A l'issue de ces auditions, le jury élabore une série de préconisations concrètes à destination de l'institution organisatrice dans le champ concerné. La synthèse fait l'objet d'une restitution publique.